

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2017-2020

Challenge INTERTHALES

Du 17 au 20 Septembre 2020

Baie de DOUARNENEZ

Société des Régates de DOUARNENEZ

5A

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), particulièrement la RCV 77 et l'annexe G3 concernant l'identification sur les voiles.
- 1.2 les règlements fédéraux,

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la maison du Nautisme à l'étage.
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse ;
<https://www.interthales-voile.com/site2020>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera diffusée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera diffusé avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

<https://www.interthales-voile.com/site2020>

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la maison du Nautisme
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
17/09/2020	Courses Entraînements 14h30 Parcours Tactique. Séquence de départ toutes les 30 minutes.	Toutes
18/09/2020	1er Signal avertissement 10h Parcours Tactiques 2ndSignal avertissement 13h30 Parcours côtiers	Toutes
19/09/2020	1er Signal avertissement 10h Parcours Côtiers 2ndSignal avertissement 15h00 Parcours tactiques	Toutes
20/09/2020	1er Signal avertissement 10h Parcours à Thème	Toutes

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 10h00

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12h.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe (signal avertissement) est : Pavillon Sigle Dragon

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont ;



Flamme numérique 1 : parcours tactique



Flamme numérique 2 : parcours côtiers

8.3 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

Le numéro du parcours côtier à effectuer sera affiché sur un tableau à l'arrière du bateau comité et annoncé à la VHF.

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.

9. MARQUES

9.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bateaux et bouée cylindrique rouge	Cylindrique Jaune et Rouge	Cylindrique Jaune	Cylindrique Blanche	Cylindrique Orange]

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.4 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Sans objet :
- 15.2 **Sur parcours tactiques**
Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- Sur parcours côtiers**
Les bateaux ne finissant pas 60 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au local SR Douarnenez. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au rez de chaussée de la Maison du Nautisme Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio

- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand quatre à huit courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 18h le 17/09/2020 et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place chaque jour de courses.
- 18.2 Chaque concurrent devra alors contacter le comité par VHF en donnant son numéro de voile et nom d'inscription du bateau dès le départ du ponton.
- 18.3 L'émargement départ sera ouvert une heure trente minutes, au moins, avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La déclaration de départ devra être faites au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.
- 18.4 L'émargement retour sera effectué par le comité lors du pointage arrivée.
- 18.5 Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.
- 18.6 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Ceci confirmera son émargement retour. *[DP]*
- 18.7 Le canal VHF utilisé en course est le 72.
- 18.8 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

18.9 Chaque participant doit être parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports.
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates.
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protections renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19.
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19.
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. *[DP]*

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique

- peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. *[DP]*
- 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]***
Les bateaux peuvent porter la publicité fournie par l'AO.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme SRD.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS *[DP]***
- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU *[DP]***
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION *[DP]***
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26. COMMUNICATION RADIO *[DP]***
Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 27. PRIX**
Des prix seront distribués comme suit :
1^{er} – 2^e – 3^e Scratch Toutes catégories
1^{er} – 2^e – 3^e Monotypes First 31.7
- 28. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

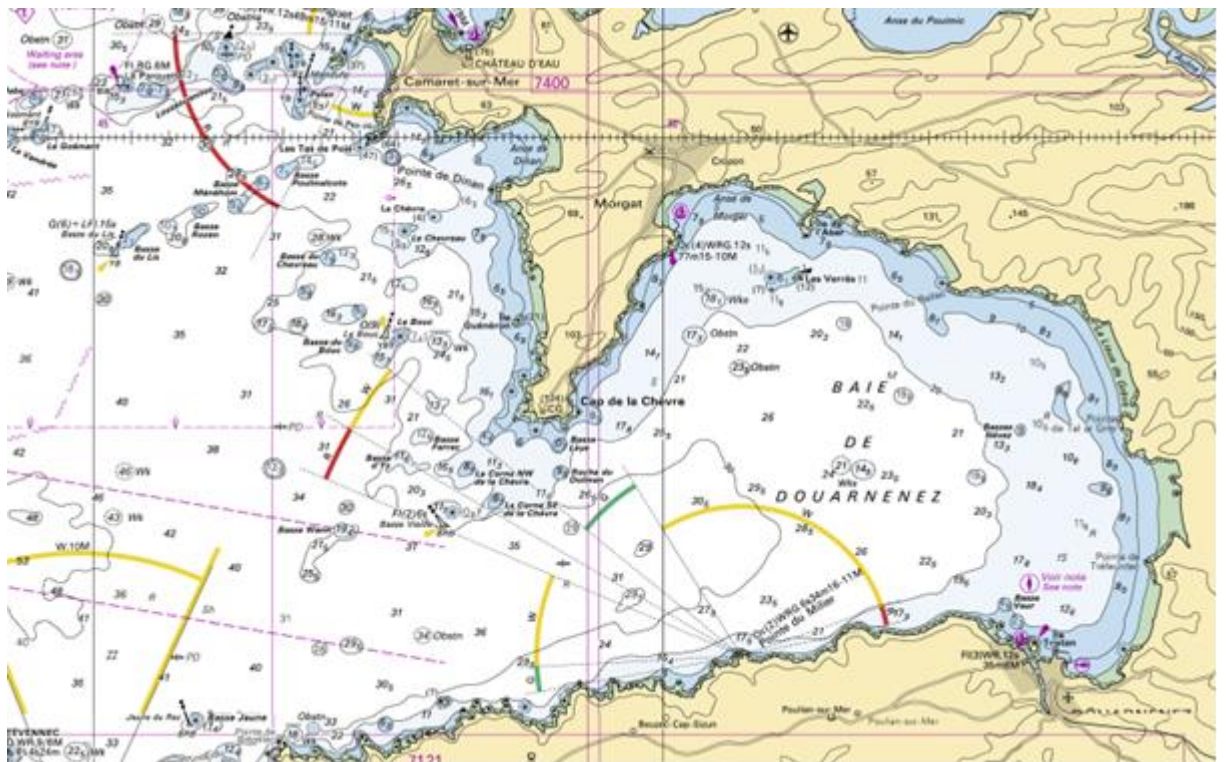
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Eric BOURNOT

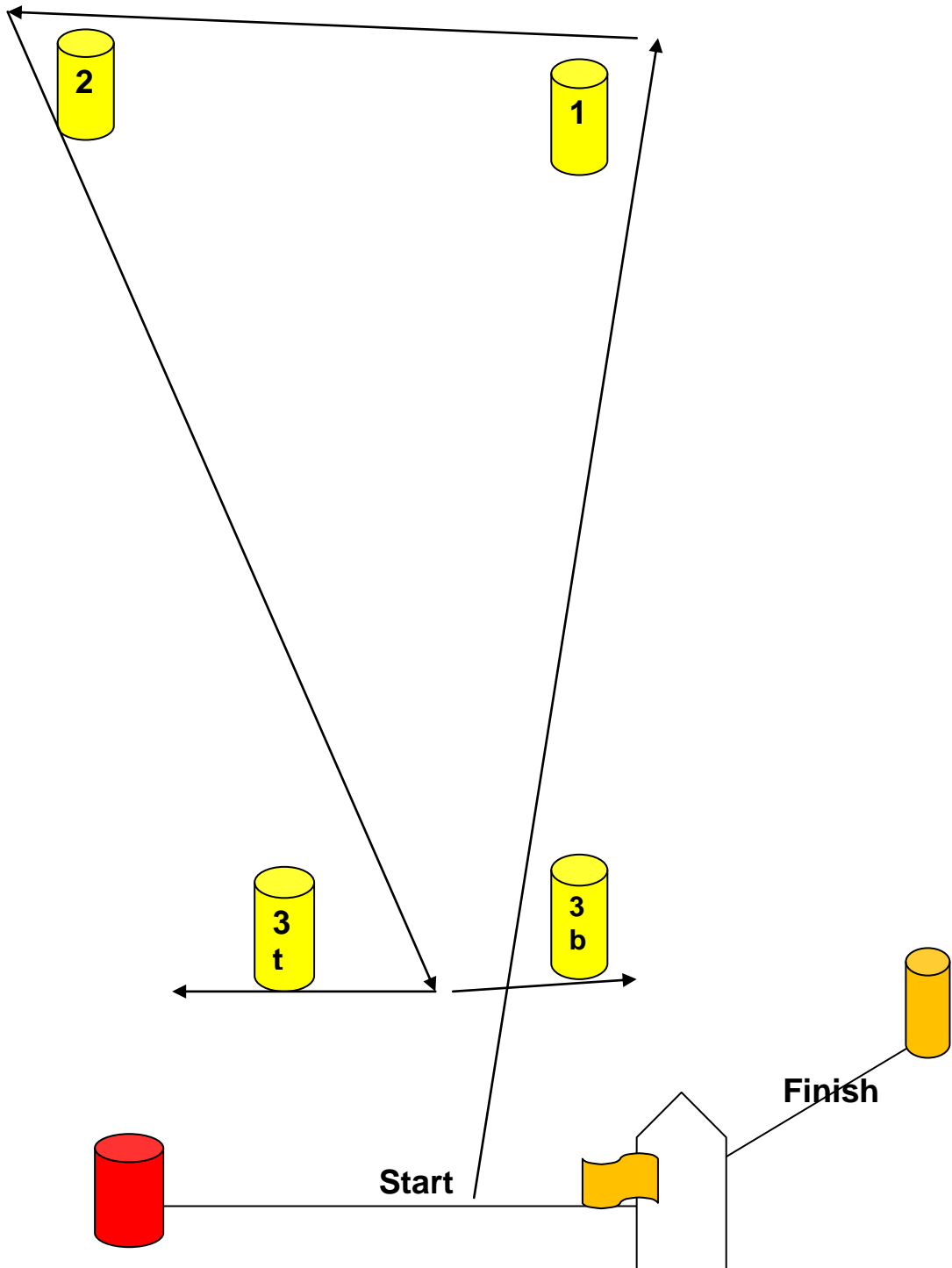
Commissaire aux résultats : Marine PAOLI

Président-e du jury : Simon KERISIT

ANNEXE ZONES DE COURSE



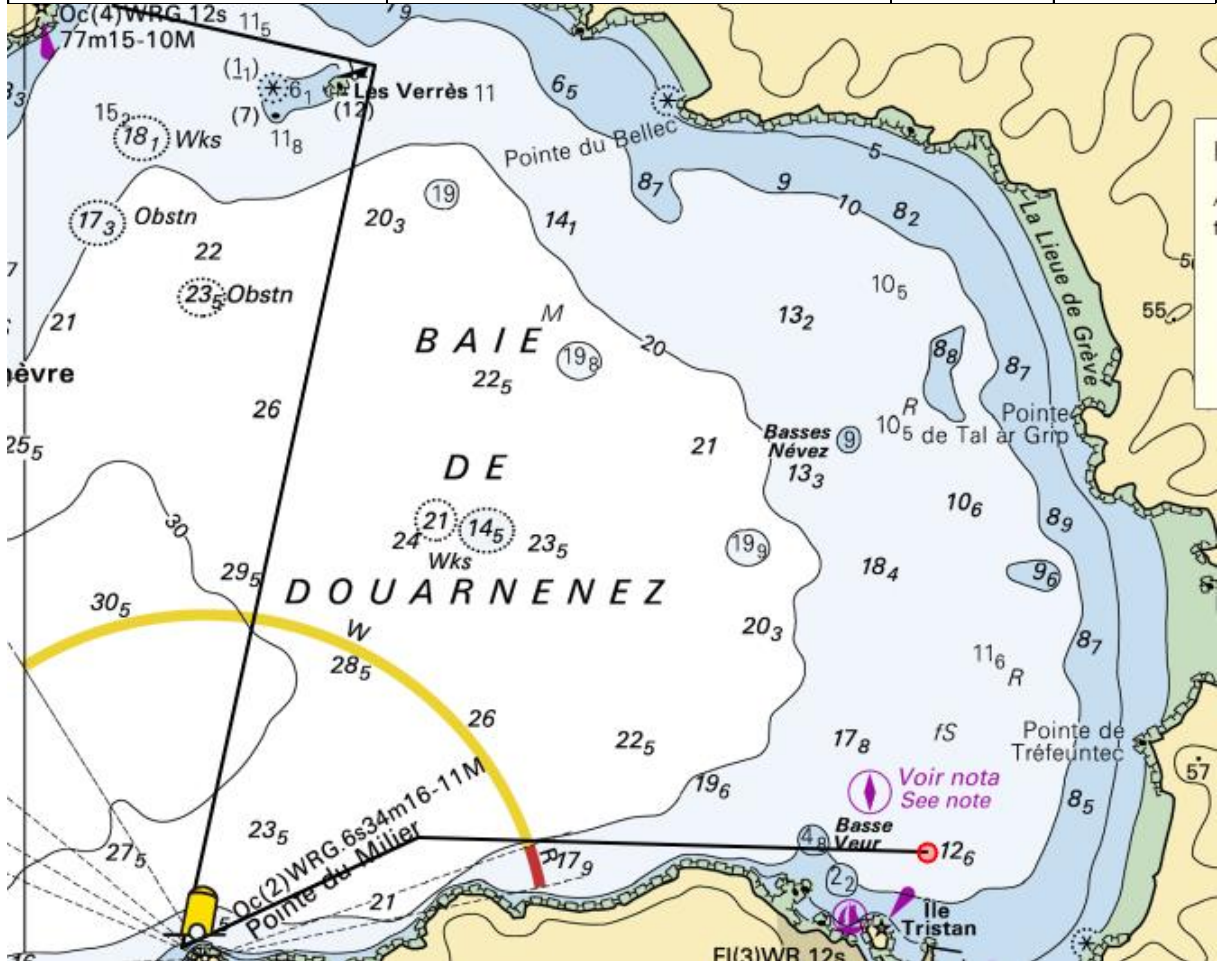
ANNEXE PARCOURS »

A) Parcours Tactique Flamme numérique 1**Start – 1 – 2 – 3b:3t – 1 – 2 – 3b - Finish**

A) Parcours Côtiers Flamme numérique 2

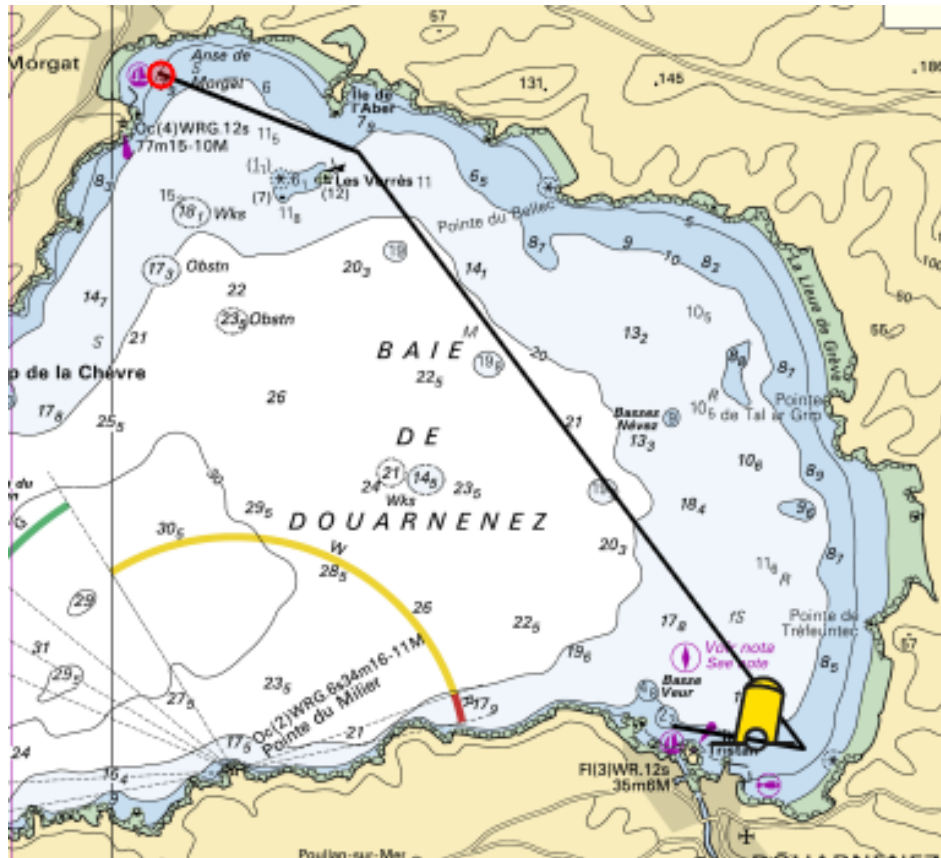
Parcours A 14 Miles

Parcours A 14 Miles					
Nom	Type	A		Pointage	Position
Départ	Voir IC 11.1				
Bouée de dégagement éventuelle	Cyl Jaune	IC N°8.3			
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Tribord		48°06.12.10N 004°28.03.57W
Les Verres	Roches	Contourner	Babord		48°12.36.12N 004°26.21.91W
Arrivée	Voir IC 13.1				48°13.48.99N 004°28.27.67W



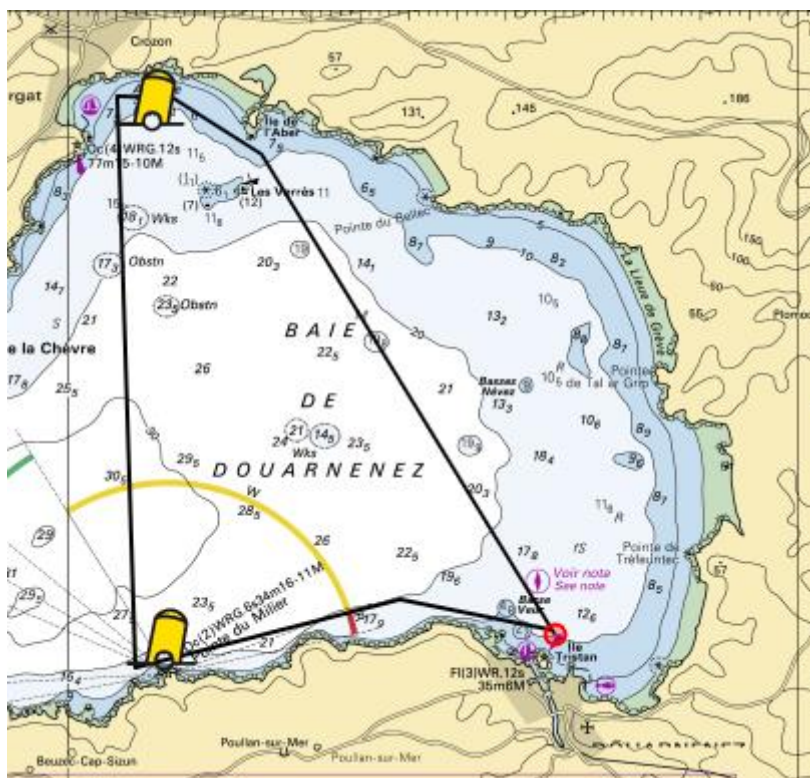
Parcours B 12 Miles

Parcours B 12 Miles					
Nom	Type	A		Pointage	Position
Départ	Voir IC 11.1				
Bouée de dégagement éventuelle	Cyl Jaune	IC N°8.3			
Rocher l'Aber	Roches	Laisser	Babord		48°13.17.09N 004°26.16.0691W
Les Verres	Roches	Laisser	Tribord		48°12.36.12N 004°26.21.91W
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Tribord		48°06.09.83N 004°18.57.59W
Arrivée	Voir IC 13.1				48°06.25.20N 004°20.22.25W



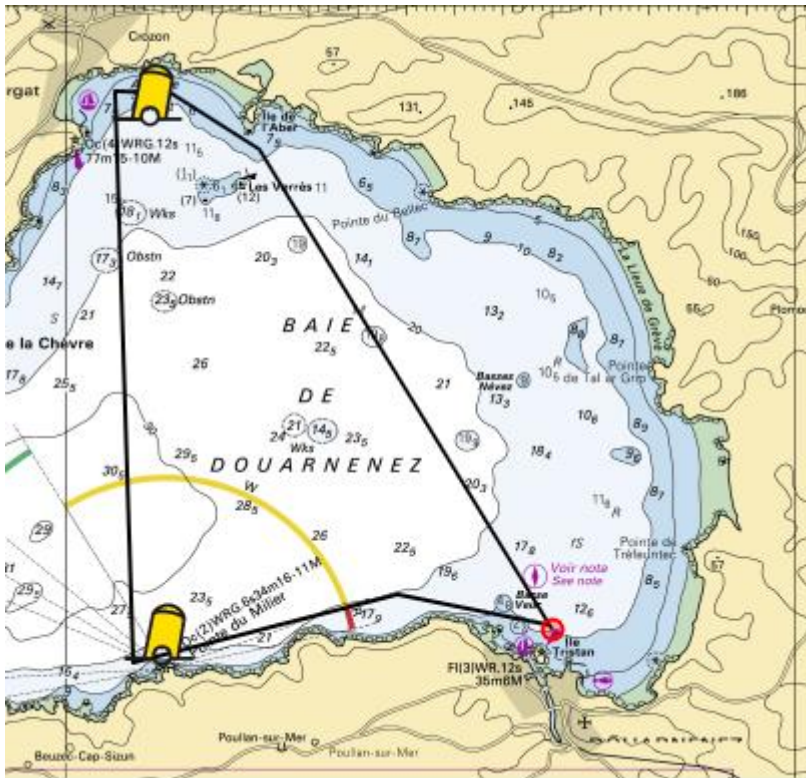
Parcours C 24 Miles

Parcours C 24 Miles					
Nom	Type	A		Pointage	Position
Départ	Voir IC 11.1				
Bouée de dégagement éventuelle	Cyl Jaune	IC N°8.3			
Les Verres	Roches	Laisser	Babord		48°12.36.12N 004°26.21.91W
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Babord		48°13.48.99N 004°28.27.67W
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Babord		48°06.12.10N 004°28.03.57W
Arrivée	Voir IC 13.1				48°06.25.20N 004°20.22.25W



Parcours D 24 Miles

Parcours D 24 Miles					
Nom	Type	A		Pointage	Position
Départ	Voir IC 11.1				
Bouée de dégagement éventuelle	Cyl Jaune	IC N°8.3			
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Tribord		48°06.12.10N 004°28.03.57W
Bouée Gonflable	Cyl Jaune	Contourner	Tribord		48°13.48.99N 004°28.27.67W
Les Verres	Roches	Laisser	Tribord		48°12.36.12N 004°26.21.91W
Arrivée	Voir IC 13.1				48°06.25.20N 004°20.22.25W



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

Bouée Gonflable Cylindrique Jaune : 48°06.12.10N 004°28.03.57W